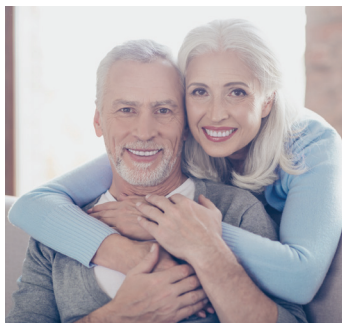


GUIDE
DES
ACTIVITÉS
SOCIALES

Retraités

de La Poste



2021

www.focom-laposte.fr

SOMMAIRE

ÉDITO	4
INFORMATION SOCIALE	5
VIE QUOTIDIENNE	7
ENFANCE	9
SOLIDARITÉ	12
LOISIRS & VACANCES	14
QUELQUES ASSOCIATIONS	17
MODÈLE DE LETTRE À ENVOYER	18
POUR DEMANDER LA CARTE DE RETRAITÉ	



Mes chers camarades retraités,

Vous êtes en possession du nouveau guide social des retraités actualisé. La commission nationale des retraités, soucieuse de vos droits, salue le travail réalisé par notre secteur social et sa détermination à défendre les intérêts des agents retraités.

Ce livret représente une synthèse importante de vos droits sociaux, qu'il faudra sans doute encore améliorer mais, surtout, veiller à préserver. Il constitue aussi un atout évident, pour chacun d'entre nous, pour convaincre les retraités, pas encore adhérents, de l'utilité du syndicat pour la défense et l'information de tous les postiers, actifs comme retraités.

Je vous souhaite de profiter au mieux des offres sociales de La Poste.

Avec toute mon amitié,

Gérard ALBESSART

Responsable national des retraités FO Communication

L'engagement des retraités à défendre les droits des futurs retraités est un exemple de militantisme.

Que ce soit hier aux PTT ou aujourd'hui à La Poste, les dirigeants négligent trop souvent ceux qui ont contribué au développement. Ainsi en matière d'action sociale ils ont tendance à les reléguer dans un anonymat inacceptable.

Au sein du COGAS, les représentants FO Com portent cette demande de reconnaissance avec le maintien des avantages «*actifs*», un accès facilité aux loisirs et à la culture, une politique d'action sociale volontaire pour les plus démunis et les plus touchés par les aléas de la vie.

Nos «*anciens*» sont un atout pour notre Fédération.

Merci à nos Camarades retraités!

Christine BESSEYRE
Secrétaire Générale

INFORMATION SOCIALE

La Carte de Retraité, un incontournable : est considéré comme retraité de La Poste, au titre des activités sociales, tout postier ayant été employé au sein de La Poste maison mère les cinq dernières années précédant son départ à la retraite, quel que soit son statut. La carte de retraité permet de faire valoir simplement ses droits. Elle est à demander à son dernier service RH ou par courrier (voir formulaire et adresse en dernière page). En cas de difficulté contactez la ligne des activités sociales (*cf page 5*).

Plusieurs possibilités existent pour connaître l'ensemble de l'information sociale.

◆ Le site internet - PORTAIL MALIN

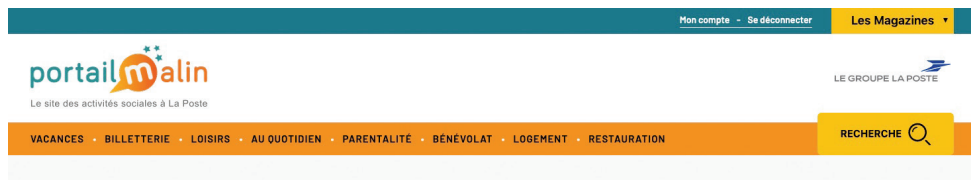
<https://www.portail-malin.com>

(Identifiant : *offre* - Mot de Passe : *sociale*)

Il est cependant souhaitable de se créer un compte personnel.

Vous accédez directement à l'information dédiée aux retraités de la façon suivante :

1. Cliquez sur le bouton « RECHERCHER »



2. Dans « Que recherchez-vous ? », tapez « La page des retraités »

Que recherchez-vous ?

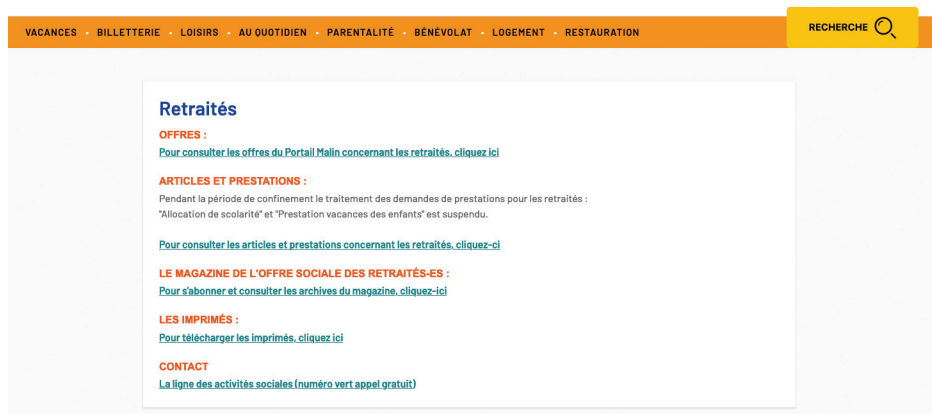
La page des retraités	Sélectionnez le département ▼	RECHERCHE 🔍
--	-------------------------------	-------------

Aide aux choix

▼ Je veux ▲

- Bien utiliser le Portail Malin
- Des offres promotionnelles billetterie

3. Vous accédez alors à la page présentant les liens vers : les **offres**, les **articles et prestations**, le magazine, les **imprimés** de demande de prestations et les **contacts**.



Il est vivement conseillé d'utiliser la Recherche pour retrouver l'information sur un sujet précis!

❖ LA LIGNE DES ACTIVITÉS SOCIALES - SPÉCIALE RETRAITÉS

Elle renseigne sur l'offre sociale et assure le traitement des demandes de prestations d'action sociale :

Numéro vert : 0 800 000 505, choix 2 «retraités»

Appel gratuit depuis un poste fixe (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, heure de métropole).

❖ L'ADRESSE POSTALE - Envoyez votre demande à

La Poste - Établissement des activités sociales retraités

RUE DE LA CÉRAMIQUE - BP 3329 - 87033 LIMOGES CEDEX

Email : offre.sociale@laposte.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous tenir informé des différentes actualités, abonnez-vous gratuitement au «Magazine de l'offre sociale des Retraités» de La Poste, qui paraît deux fois par an.

VIE QUOTIDIENNE

- ◆ **Location de véhicules: Toulousirs** permet également la réservation en ligne auprès de 170 loueurs à tarifs négociés!
(<https://toulousirs-voiture.h-resa.com/>)
- ◆ **Achat de véhicules: la COOP Auto** (<https://www.lacoop-auto.fr/>) propose des véhicules neufs moins chers. La « vente à collaborateurs » **Véhiposte** de véhicules d'occasion est aussi ouverte aux retraités (<https://www.lesoccasionsvehiposte.fr/> et le calendrier des ventes: https://www.portail-malin.com/catalogue/au-quotidien/planning-des-prochaines-ventes-a-collaborateurs_actu_d00.html).
- ◆ **La COOP** propose aussi aux postiers retraités sociétaires:
 - Une offre complète de téléphonie La Poste Mobile à un tarif préférentiel, 10 à 15 % de réduction. Tarifs sur: <https://mobile.lapostemobile.fr/selection/retraites>.
 - L'équipement informatique à prix coûtant et offre téléphonie fixe et Internet.
 - L'ensemble de son offre à prix négocié.
- ◆ **Restauration:** vous bénéficiez du tarif postier (avec ou sans ristourne) dans l'ensemble des restaurants de La Poste. La liste des restaurants est à retrouver sur Portail Malin, rubrique Restauration.
- ◆ **Action Habitat Travaux** propose l'accès à des offres de travaux à des tarifs négociés, la mise en relation avec des professionnels partenaires qualifiés, la prise en charge des démarches administratives pour l'obtention des aides financières.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La localisation des Restaurants de La Poste est à retrouver sur Portail Malin dans la rubrique «*Restauration*», dans l'article «*Points de Restauration*» ou appelez le numéro vert de l'Action Sociale.

Elle permet également l'avance du montant de la prime économie d'énergie permettant ainsi de réaliser vos travaux à partir de 1€ seulement. Les travaux concernés sont l'isolation des combles, l'isolation des planchers bas, remplacement de chaudière.

Ligne téléphonique dédiée aux postiers 01 81 69 81 54, simulation possible sur <https://action-habitat-travaux.laposte.fr/postiers>.

- ◆ **Maison de retraite** : La Poste offre un service d'aide à la recherche d'une place en maison de retraite, la recherche peut aussi concerner un séjour temporaire. Contactez un Conseiller au **01 78 16 14 10** du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures.
- ◆ **Aide au maintien à domicile** destinée à faciliter le maintien à domicile des fonctionnaires retraités en situation de dépendance légère et disposant de ressources limitées.

Mise en œuvre par l'Assurance retraite et financée par l'État, l'aide au maintien à domicile est une prestation interministérielle qui permet **une prise en charge financière partielle** des frais de services à la personne supportés par le retraité pour l'aider à domicile par le biais de prestations ou de travaux d'amélioration de l'habitat.

Pour les fonctionnaires :

- Retraités et leurs ayants droit (veufs ou veuves non remariées, percevant une pension de réversion).
- Gravement malades (exonérés du ticket modérateur, code de la sécurité sociale).
- En retraite pour invalidité, régis par le code des pensions civiles et militaires de retraites de l'État.

Pour prétendre au bénéfice de l'aide, les retraités doivent être âgés d'au moins 55 ans. Le droit est ouvert aux retraités dont l'état de dépendance physique et psychique peut être assimilé au Groupe Iso-Ressources GIR 5 ou 6 (déterminé par la grille nationale AGGIR). L'aide n'est pas cumulable avec celles de même nature attribuées par les conseils généraux au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, ni avec les aides prévues par les textes législatifs et réglementaires versées au titre du handicap (AAH ou PCH).

Retrouvez la notice, ainsi que le formulaire de demande en allant sur le site internet: www.fonction-publique.gouv.fr/amd

Vous y trouverez également toutes les informations relatives à cette prestation :

- Par téléphone au Service d'information de l'assurance retraite : 3960 (prix d'un appel local).
- Depuis l'étranger, une box ou un mobile, nous vous invitons à composer le 09 71 10 39 60.

À noter : Les salariés retraités concernés par le dispositif décrit ci-dessus, relatif à l'aide au maintien à domicile des personnes en situation de dépendance légère et non éligible à l'APA, peuvent solliciter leurs caisses de retraite pour connaître les dispositifs d'aide existants.

ENFANCE

Ce guide n'a pas vocation à détailler l'offre liée à la parentalité, toutes les informations sont disponibles sur le Portail Malin, au numéro vert ou auprès de vos correspondants FO Communication.

GARDE DES ENFANTS ET VACANCES

Nature de l'aide	Descriptif	Conditions de Ressources	Montant de l'aide
Aide aux parents pour un séjour en maison de repos	Accordée aux parents qui effectuent un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés d'un ou plusieurs enfants de moins de 5 ans.	NON	23,59€/jour dans la limite des dépenses engagées. 35 jours maximum par an et par enfant.
Vacances en centre de loisirs	Destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants de moins de 18 ans en centres de loisirs pendant les vacances scolaires.	OUI	3 à 7€/jour
Colonies de vacances	Destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants de plus de 4 ans et de moins de 18 ans en colonies de vacances non organisé par l'AVEA.	OUI	6,30 à 15€/jour Etre âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour.
Séjours enfants accompagnés	Destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants accompagnés de moins de 20 ans.	OUI	3,3 à 9€/jour Limité à 45 jours /an.

ENFANCE - HANDICAP

Nature de l'aide	Descriptif	Conditions de Ressources	Montant de l'aide
Allocation spéciale pour enfants poursuivant des études	Destinée aux enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité, présentant un taux d'incapacité $\geq$ 50 % et poursuivant des études ou un apprentissage en France, en Suisse ou dans les pays de l'UE.	NON	Versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.
Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans	Versée par mois ou par an si l'enfant n'est pas en permanence au domicile. Condition d'octroi: percevoir l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).	NON	167,06 €/mois
Participation aux frais de séjours en centres spécialisés	Prestation d'action sociale destinée à faciliter les vacances des enfants handicapés, quel que soit leur âge, en prenant en charge une partie des frais de séjour.	NON	30 €/jour Limité à 45 jours /an maximum.

ENFANCE - SCOLARITÉ

Nature de l'aide	Descriptif	Conditions de Ressources	Montant de l'aide
Allocation de scolarité	Les parents d'enfants de moins de 27 ans ainsi que les orphelins majeurs de postiers peuvent demander le versement de cette prestation d'activités sociales destinée à prendre en charge une partie des frais de scolarité du primaire (à partir du CP) jusqu'aux études supérieures.	OUI	De 70 à 955€ /an selon le Quotient Familial et le niveau d'études des enfants. De 70 à 1178€/an pour les enfants orphelins
Abondement Prêt Personnel étudiant	Réduction des intérêts du Prêt personnel Étudiant* accordé par la Banque Postale, pour les enfants étudiants de 18 à 27 ans.	OUI	Abondement réduisant le montant des intérêts de 10 à 50 % en fonction du quotient familial.
Participation frais de séjours linguistiques d'organismes extérieurs à La Poste	Prestation destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours culturels ou de loisirs d'enfants de moins de 18 ans à l'étranger pendant les vacances scolaires.	OUI	De 10,20 à 24€/jour Etre âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour.
Classe découverte	Prestation destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours «Classe découverte», en France ou à l'étranger (classe verte, culturelle,...).	OUI	De 6,30 à 15€ /jour Etre âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Quotient Familial (QF) est égal au Revenu Fiscal de Référence (RFR) divisé par le nombre de Parts Fiscales du foyer (PF) (éventuellement abondées par un coefficient modulateur): $QF = RFR/PF$. Ces deux éléments - RFR et PF - sont à recueillir sur l'avis d'imposition en possession du postier au 1^{er} janvier de l'année.



SOLIDARITÉ

◆ Aides aux Aidants

L'aidant est une personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage (perte d'autonomie, situation de handicap), pour les activités de la vie quotidienne.

Le COGAS a mis en place le GUICHET DES AIDANTS joignable au 017 816 14 27, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heures locales de métropole). Il informe, conseille et facilite l'accès des postiers à l'ensemble du dispositif du Groupe La Poste pour les aidants.

Afin d'évaluer l'accessibilité du logement où vit la personne aidée, un ergothérapeute peut être sollicité pour définir les adaptations à réaliser pour sécuriser le domicile et préserver le niveau d'autonomie de l'aidé. Une aide de 45 € est octroyée par le COGAS aux retraités de La Poste.

◆ Les associations aux côtés de tous les postiers (*voir Annuaire*).

- **La COOP Santé** dispose d'un vaste catalogue de matériel dédié au handicap et à la perte d'autonomie.
- **L'AFEH** aide les familles avec enfants en situation de handicap. Elle propose aussi des séjours adaptés, notamment au Village VSA Corrèze pour enfants ou adultes en perte d'autonomie.
- **L'AGEF** Nuits Saint-Georges est un ESAT créée par des parents postiers d'enfants en situation de handicap.
- **L'APCLD** soutient les personnes malades et handicapées et leurs proches.
- **L'ATHA** a été créée par des travailleurs handicapés pour les personnes en situation de handicap actifs ou retraités.
- **La Tutélaire et La Mutuelle Générale** sont des mutuelles solidaires.
- **ADIXIO** s'adresse à toutes les personnes confrontées à l'addiction.

- **L'UNASS** dispense gratuitement des formations aux gestes qui sauvent aux postiers et à leurs ayants droit. Une réduction de 50% sur le prix d'une formation diplômante APS ASD (Acteur Prévention Secours du Secteur de l'Aide et du Soin à Domicile) est proposée.

N.B: Ces associations dispensent conseils, soutien et aide matérielle ou financière dans certains cas.

LE SAVIEZ-VOUS ? Prévenir et sortir du surendettement

- ⇒ La Poste propose, suite à un constat réalisé par les assistants sociaux, un accompagnement soutenu pour les postiers (actifs et retraités) en situation de fragilité économique et sociale. Ceux-ci peuvent prendre contact avec les assistants sociaux de La Poste. Ils seront orientés, après une analyse de leur situation, vers un rendez-vous avec une personne dédiée du réseau CRESUS, et ce dans la plus grande confidentialité.
- ⇒ Pour prendre contact avec les assistants sociaux de La Poste, contactez le numéro vert de l'Action Sociale.
- ⇒ La Chambre REgionale de SUrendettement Social (CRESUS) est un réseau d'associations en France qui lutte contre le surendettement et accompagne les personnes en difficultés financières.

◆ En cas de difficultés momentanées

La ligne des Activités Sociales - Spéciales Retraités, peut être contactée. La Poste peut apporter des Aides Pécuniaires Remboursables ou Non Remboursables.

◆ Spot+ à retrouver sur Portail Malin

SPOT+, est un réseau social interne d'entraide, il permet aux postiers actifs et retraités de poster ou de chercher une annonce correspondant à leurs besoins. Il comprend 3 rubriques «Annonces d'entraide», «Bénévolat associatif» et «Petites annonces».

LOISIRS & VACANCES

- ◆ **Offre Sports et Activités Culturelles :** l'aide financière est de 60 % du coût de l'activité, avec un plafond annuel maximum par catégorie de bénéficiaire (et non par activité) dans la limite de 60 € pour les retraités et les enfants de postiers de moins de 20 ans (sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap), et 30 € pour les conjoints.

CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS

- L'offre Sports et Activités Culturelles a pour but de favoriser exclusivement la pratique annuelle, uniquement au sein d'une association subventionnée par La Poste pour les retraités.
- Il est possible d'être aidé pour 1 activité sportive et 1 activité culturelle dans la limite du plafond.
- La billetterie ou les abonnements à des spectacles, ainsi que les stages ou la pratique ponctuelle, de même que les formations certifiantes ou diplômantes, ou les permis (type permis de pêche) sont exclus de l'offre.
- L'offre débute le 1^{er} septembre de chaque année. Elle s'effectue sur un cycle annuel scolaire. Attention, les demandes doivent être réalisées avant le 31 juillet. Chaque 1^{er} septembre les droits sont remis à zéro.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Connectez-vous au Portail Malin, Onglet «*Loisirs*», puis cliquez sur «*Vos aides en quelques mots*». Vous pouvez faire votre demande en ligne via l'espace dédié.

- ◆ **Programme Senior en Vacances :** ce programme vise à **favoriser les vacances pour les retraités** afin de rompre avec l'isolement, découvrir de nouvelles régions et créer du lien social. L'Agence Nationale de Chèques-Vacances octroie des aides sans conditions de ressources (<https://www.senior-vacances.com/seniors-en-vacances-ancv/>).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme «*SENIORS EN VACANCES*», c'est plus de 150 destinations de vacances sur toute la France à petits prix. Pour avoir plus de renseignements sur cette prestation, allez sur le Portail Malin et tapez dans la recherche «*Seniors en vacances*».

- ◆ **Chèques-Vacances**: c'est un moyen de paiement nominatif qui permet de payer ses vacances en France (hôtellerie, restauration, transports, loisirs, cinéma...). Il se présente sous la forme de coupure de 10, 20 euros et 50 euros. La bonification de la Fonction Publique va de 10 à 30 % (jusqu'à 35 % pour les personnes en situation de handicap) en fonction du Revenu Fiscal de Référence et du nombre de part du foyer.

La demande est à effectuer directement auprès de la Fonction Publique d'État: www.fonctionpublique-chequesvacances.fr; plus d'informations au: 0 806 80 20 15

BÉNÉFICIAIRES

- Les retraités fonctionnaires de La Poste régis par le Code des pensions civiles et militaires de l'État.
- Ayants droit de postiers (veuves ou veufs non remariés, titulaires d'une pension de réversion).

À noter: Les salariés retraités de La Poste doivent s'adresser à leurs caisses de retraite pour bénéficier des Chèques-Vacances.

- ◆ **Tarifs négociés avec Toulousirs**: billetterie, séjours et locations de vacances, réservations de vols, autos ou hôtels, Toulousirs propose une très large gamme de prestations auprès de nombreux partenaires: <https://www.toulousirs.fr/>

- ◆ **Tarifs négociés avec AZUREVA**: plus d'une cinquantaine d'établissements AZUREVA permettent des séjours à tarifs préférentiels pour les postières et les postiers dans des Villages, des Résidences des Hôtels ou Hôtellerie de plein air (<https://www.azureva-vacances.com/>). Pour profiter des ventes privées, la réservation se fait exclusivement par téléphone: 0 806 804 060.

- ◆ Les COS proposent également des locations pour les vacances ainsi qu'une offre billetterie à tarif négocié.

FO Com entend poursuivre son action pour défendre et améliorer les droits sociaux des retraités de La Poste, comme par exemple, en matière :

- ◆ d'aide à la recherche d'un logement pour les agents qui au moment du départ à la retraite souhaiteraient en changer,
- ◆ de l'octroi de l'offre Sports et Activités Culturelles dans toutes les associations et pas seulement celles de La Poste.



QUELQUES ASSOCIATIONS

Les retraités de La Poste bénéficient de la possibilité de devenir adhérents des associations du COGAS à un tarif privilégié et de profiter des avantages réservés par celles-ci.

LA MUTUELLE GÉNÉRALE	30 35	www.lamutuellegenerale.fr
LA TUTÉLAIRE	09 69 39 83 99	www.tutelaire.fr
AFEH (Enfants handicapés)	01 58 10 15 00	www.afeh.net
AGEF Nuits-Saint-Georges	03 80 62 45 00	www.agef21.com
ADIXIO	01 53 79 61 61	www.amitie.asso.fr
APCLD (Maladies et handicaps)	01 49 12 08 30	www.apclد.fr
AZUREVA	08 25 82 54 32	www.azureva-vacances.com
AVEA LA POSTE (vacances enfants)	01 45 65 02 02	www.avea.asso.fr
DON DU SANG	01 48 42 10 09	www.dondusanglpo.fr
AFOC (Assoc. de consommateurs)	01 40 52 85 85	www.afoc.net
FNCOS (Fédération nationale des Comités Œuvres Sociales)		www.dicolova.com
FNCC (Coopératives consommation et achat de véhicules neufs ou d'occasion)	08 10 81 39 19 01 76 78 36 15	www.lacoop.fr www.lacoopauto.com
CNPC (Prévoyance des conducteurs)	01 40 78 30 31	www.cnpccom.com
JUMELAGES	01 53 62 20 30	www.unionjumelages.com
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE	01 40 05 02 98	https://societelitteraire.fr/
TOULOISIRS Voyages - Billetterie	01 56 56 66 70 01 56 56 66 65	www.touloisirs.fr
UNASS (Secouristes)	01 45 65 58 00	www.unass.fr
ATHA (Veille au respect de l'applica- tion des dispositions législatives spécifiques aux travailleurs handicapés)	01 41 24 49 50 ou 01 41 24 49 52	www.atha.fr
ASPTT	01 43 90 64 90	www.asptt.com

MODÈLE DE LETTRE À ENVOYER POUR LA DEMANDE DE LA CARTE DE RETRAITÉ DE LA POSTE

La carte vous permet de bénéficier d'aides en matière d'activités sociales et également d'un accès privilégié aux offres des partenaires du Cogas (*exemple: les associations*). La ligne des activités sociales peut vous renseigner sur celles dédiées aux retraités. Elle est à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h (heures de métropole) au 0800 000 505, choix 2 «retraités».

NB: Pour obtenir cette carte, il vous suffit de découper et de renvoyer le coupon ci-dessous dûment complété. Vous y joindrez une photographie récente, vous représentant tête-nue, d'environ 4 cm sur 4 cm et ne comportant pas de trace d'une utilisation antérieure.

La demande est à retourner à l'adresse du CSRH ci-dessous :

LA POSTE SA CSRHS Affiliation
Demande de carte de retraite CS 53041
3 rue des Corroyeurs
21030 Dijon CEDEX



Coordonnées du demandeur

.....
.....

LA POSTE SA CSRHS Affiliation
Demande de carte de retraite CS 53041
3 rue des Corroyeurs
21030 Dijon CEDEX

DEMANDE DE CARTE DE RETRAITÉ DE LA POSTE

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e)
..... (Nom, prénom, grade, identifiant) demande une carte de retraité de La Poste.

Ci-joint une photographie d'identité récente avec mon: nom, prénom et identifiant au dos.

À le.....

SIGNATURE

NOTES PERSONNELLES

Plus un syndicat est fort et mieux il est en capacité de défendre et d'améliorer les droits de chacun et des retraités en particulier.
En tant que retraité, tu connais certainement un postier non adhérent.

À ta façon, tu peux apporter ton aide au renforcement de notre syndicat, en lui présentant ce livret et en l'incitant à rejoindre FOCom par le biais de ce bulletin d'adhésion.

À la retraite, les cotisations sont bien inférieures à celles des actifs. De plus, avec 66 % de déduction fiscale, une cotisation annuelle de 40 €, par exemple, revient à 13,60 €.

Nous te remercions par avance de ton soutien à notre renforcement.
Tu peux nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

N'hésite pas à nous informer de ta démarche d'adhésion afin que nous te retournions un nouvel exemplaire de ce mémo social.



BULLETIN D'ADHÉSION

Prélèvement
des cotisations

☐ OUI

☐ NON

Bulletin à remettre
au responsable local
ou à retourner à :

FO COMMUNICATION
60, RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

NOM..... PRÉNOM

N° sécurité sociale (*les 7 premiers chiffres*): ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

ADRESSE.....

EMPLOYEUR ÉTABLISSEMENT

MAIL

déclare adhérer à la Fédération Syndicaliste Force Ouvrière

de la Communication à partir du (*date*):

Fait à, le

SIGNATURE

